



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

**DEUXIEME REUNION SUR LA STRATEGIE COMMUNE ET LA
RESTRUCTURATION DES ORGANISMES CHARGES DE LA
LUTTE ANTIACRIDIEENNE EN REGION OCCIDENTALE**

Rome, 21-22 mai 1999

RAPPORT

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Mai 1999

TABLE DES MATIERES

1. Introduction
2. Election du Président, du Vice-Président et Désignation des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du document sur la justification et la restructuration des organismes charges de la surveillance et de la lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale et sur le projet de création de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale
5. Discussions du document et recommandations

Annexe : liste des participants à la réunion

1. INTRODUCTION

Une première réunion sur la stratégie commune et la restructuration des organismes chargés de la lutte antiacridienne en région occidentale, a été tenue à Rome du 22 au 24 février 1999 et a regroupé les pays de l'OCLALAV et les pays de la CLCPANO concernés directement par la lutte préventive contre le criquet pèlerin en région occidentale. Les participants à cette première réunion avaient alors approuvé à l'unanimité la proposition de mise en place d'une nouvelle structure simplifiée et unique de coopération régionale regroupant les 9 pays concernés par la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en région occidentale. Ils avaient convenu que la nouvelle organisation devrait prendre la forme d'une commission régionale FAO et demandé au secrétariat de la FAO de préparer et de transmettre aux Etats un argumentaire technique donnant les raisons ayant conduit à la nécessité d'envisager une nouvelle structure appelée à gérer le problème du Criquet pèlerin en Région occidentale.

En application des recommandations de cette première réunion, la FAO a préparé, dans le cadre d'une consultation, le document demandé justifiant la restructuration et proposant un projet de statut pour la nouvelle Commission régionale. Ce document a été comme convenu transmis aux pays concernés pour examen. La FAO a également pris les dispositions nécessaires pour organiser une deuxième réunion de concertation du 21 au 22 mai 1999 avant la tenue de la 35^{ème} Session du DLCC afin de discuter de ce document. Les représentants des 9 pays concernés et ceux des deux organisations chargées de la lutte antiacridienne dans la région ont pris part à cette réunion.

Monsieur N.A. VAN DER GRAAFF, Chef du Service de la Protection des Végétaux, a ouvert la réunion et a souhaité au nom du Directeur général de la FAO la bienvenue aux participants, et les a remercié d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la FAO en assistant à cette importante réunion, devant permettre de discuter les bases d'une nouvelle Organisation destinée à gérer le problème du Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Il a souhaité plein succès aux travaux de la réunion.

2. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Les participants ont procédé à l'élection du Président de la réunion, M. Mustapha ALIESH (Libye), du Vice-Président, M. Cheferou MAHATAN (Niger) et à la désignation des rapporteurs: MM. M'Barek GUENDEZ (Algérie) et Faustin DIATTA (Sénégal).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après discussion, l'ordre du jour, ci-après, a été adopté:

1. Introduction
 2. Election du Président, du Vice-Président et désignation des rapporteurs
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Présentation du document sur la justification et la restructuration des organismes chargés de la lutte contre le criquet pèlerin en région occidentale et sur le projet de création de la commission de lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale
 5. Discussions
 6. Adoption du rapport de la réunion.
 7. Clôture
-
- ### 4. PRÉSENTATION DU DOCUMENT SUR LA JUSTIFICATION ET LA RESTRUCTURATION DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN EN RÉGION OCCIDENTALE ET SUR LE PROJET DE CRÉATION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN EN RÉGION OCCIDENTALE

Le consultant a présenté le document justifiant la restructuration des organismes chargés de la surveillance et de la lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale et proposant le statut d'une nouvelle organisation.

Ce document, communiqué aux participants avant la réunion, présente la nature de la menace constituée par le Criquet pèlerin en région occidentale et souligne la nécessité d'une coopération internationale. Il décrit rapidement l'organisation actuelle de la lutte et de la coopération internationale en Région occidentale et mentionne clairement les contraintes de l'organisation actuelle. Le programme EMPRES de la FAO est ensuite rapidement présenté ainsi que ses conséquences sur l'organisation de la coopération régionale. Le problème de la durabilité de la lutte préventive en région occidentale est posé. Il est mentionné que cette durabilité est liée à la volonté des Etats, à des coûts récurrents raisonnables, à des financements équilibrés entre les différentes parties concernées, mais également à l'établissement d'une structure allégée et d'un espace unique de concertation et de coopération régionale. L'Organisation souhaitable pour la coordination de la lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-ouest est présentée. Elle doit répondre aux impératifs de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et respecter les particularités régionales, financières et socio-culturelles de la région occidentale.

Le document propose la création d'une Commission de lutte contre le criquet pèlerin en région occidentale. Il fournit les avantages de la nouvelle Commission et les étapes de sa création. Un projet d'accord portant création de cette nouvelle Commission est proposé. Ce projet mentionne en particulier clairement les fondements stratégiques des actions de lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale. Il décrit les fonctions de la

Commission ainsi que les obligations des Membres en matière de politiques nationales et de coopération internationale concernant la lutte contre le Criquet pèlerin. Une proposition de budget pour cette nouvelle Commission est également donné à titre d'élément de réflexion.

5. DISCUSSION DU DOCUMENT ET RECOMMANDATIONS

Le document présenté a été largement examiné et discuté. Les participants ont estimé qu'il offre un justificatif détaillé et convainquant du projet de restructuration de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Région occidentale.

Les participants ont renouvelé leur accord quant à la nécessité d'établir rapidement une nouvelle organisation, unique, chargée de la lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale. Ils ont manifesté unanimement le souhait que cette nouvelle institution se situe dans le cadre de la FAO, conformément aux dispositions de l'article XIV de l'acte constitutif de l'Organisation. Cette institution devrait être désignée comme « Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale ».

Ils ont confié au Secrétariat de la FAO le soin de rédiger un projet d'accord portant création d'une telle Commission. Ils ont estimé que le document élaboré dans le cadre de la consultation, présenté et corrigé au cours de la réunion offre une bonne base de départ pour construire le statut de la nouvelle organisation.

Le texte présenté comme projet d'accord portant création de la nouvelle organisation devra maintenant être revu par les services juridiques de la FAO et soumis officiellement aux Etats concernés. Il devra être accompagné du justificatif et, à titre d'élément d'information et de réflexion, d'une proposition de budget pour la nouvelle organisation.

Il est demandé à la FAO que la consultation intergouvernementale prévue par l'article XIV.3 (a) de l'acte constitutif de la FAO soit organisée au niveau ministériel des neuf pays concernés, en marge de la prochaine session de la Conférence de la FAO en novembre 1999. Cette Conférence technique devrait approuver la création de cette nouvelle organisation régionale ainsi que l'accord l'établissant. L'accord devrait ensuite être formellement approuvé par le Conseil de la FAO puis soumis à l'adhésion individuelle des Etats concernés.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION**21-22 mai 1999****PAYS**

1. M. Mostafa Mohamed ALIESH
Président du Comité National Permanent
de Lutte contre le Criquet pèlerin
P.O. 169 Tripoli
Libye
Tel: 00 218 21 3616141/2
Fax: 00 218 21 3600745

2. M. Faustin DIATTA
Directeur de la Protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture
km 15 Route Rufisque
BP 20054 Poste Thiaroye
Dakar
Sénégal
Tel: 00221 834 0397
Fax: 00221 834 2854
E-mail: dpv@sentoo.sn

3. M. Said GHAOUT
Chef du Centre National de
Lutte Antiacridienne
Ministère de l'intérieur
CNLAA BP 125 Inezgane
Maroc
Tel: 00212 8 24 12 21
Fax: 00212 8 24 15 29
E-mail: cnlaa@marocnet.net.ma

4. M. M'Barek GUENDEZ
Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux d'Algérie
B.P. 80
El Harach – Alger
Algérie
Tel: 0021 02 52 52 71
Fax: 0021 02 52 58 63

5. M. Hafedh HAMDI
Chef de la Section Acridologie
DGPA, S/D
Défense des Cultures
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis
Tunisie
Tel: 00 216 1 788 979, Fax : 00 216 1 797047

6. M. Djibrine BRAHIM IDRISSE
Directeur de la Protection des végétaux
et du Conditionnement
Direction de la Protection des végétaux
et du Conditionnement
BP 1551 N'Djamena
Tchad
Tel: 00235 52 45 09/52 86 92, Fax: 00235 52 51 19
E-mail : DPV@intnet.td

7. M. Cheferou MAHATAN
Directeur National Protection végétaux
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
BP 323 Niamey
Niger
Tel: 00227 742556
Fax: 00227 741983
E-mail: dpv@intnet.ne

8. M. Mohamed Abdallahi OULD BABAH
Chef du Centre de Lutte antiacridienne
Ministère du Développement rural et de
l'environnement
BP 180 Nouakchott
Tel: 00222 259815 (bureau)
Fax: 00222 253467
Tel: 00222 256679 (domicile)
E-mail: claa@toptechnology.mr

9. M. Moussa SISSOKO
Chef PV
Ministère du Développement rural
et de l'eau
BP E/281
Bamako
Mali

Tel: 223 22 2404/80 24

Fax: 223 22 8549

ORGANISATION RÉGIONALE

OCLALAV

M. Bakary B. TRAWALLY

Directeur Technique

BP 1066 Dakar

Sénégal

Tel: 00221 832 32 80

Fax : 00 221 832 04 87

E-mail : acridien@telecom-plus.sn

CLCPANO

M. Nézil MAHJOUB

Secrétaire par intérim

c/o SNEA Tunis

Tunisie

Tel: 00216 1 800468

Fax: 00216 1 800895

E-mail: clcpano@planet.tn

SIÈGE DE LA FAO

N.A. VAN DER GRAAFF, Chef, AGPP

A. HAFRAOUI, Fonctionnaire principal, AGPP

C.C. H. ELLIOTT, AGPP

Denis FADDA, Bureau juridique

B. ZELAZNY, AGPP

CONSULTANT FAO

M. Michel LECOQ

Responsable PRIFAS

CIRAD-Amis-Protection des cultures

BP 5035

34032 Montpellier Cedex 1

France

Tel: 0033 4 67 61 58 37

Fax: 0033 4 67 41 09 58

E-mail: lecoq@cirad.fr

